

Édito – Carrières Magazine #117 – Octobre 2025

Chères Carrillonneuses, Chers Carrillons,

Depuis le 1er septembre, nous sommes entrés dans une période dite pré-électorale, qui impose aux élus un cadre juridique strict dans les 6 mois précédant les élections municipales, afin de garantir l'égalité entre les candidats et la neutralité de l'action publique.

Mon propos se limitera donc, jusqu'au mois de mars 2026, à partager avec vous des informations d'intérêt général sur la vie de notre commune, sur les projets en cours et sur les actions menées par les services municipaux.

Dans ce numéro, vous trouverez un retour en images sur les nombreux événements qui ont rythmé la rentrée, comme le Forum de la Ville et des Associations, le vide-greniers, les Journées européennes du patrimoine, le Forum de la petite enfance ou encore la 10e édition de la Furieuse carrillonneuse. Ces manifestations, qu'elles soient municipales ou organisées par des associations carrillonneuses avec le soutien de la Ville, participent au dynamisme de notre vie locale. Une nouvelle fois, je tiens à remercier nos services municipaux et les bénévoles de nos associations.

Nos espaces verts occupent une place centrale dans les pages qui suivent, avec un focus sur les deux parcs de la commune, en raison de leur actualité. En effet, le parc Carrières-Saint-Denis est ouvert au public depuis le 20 septembre pour le plus grand plaisir des nombreux visiteurs que j'ai eu l'occasion de croiser. Ce nouveau site bénéficie d'un emplacement idéal, juste en face du collège et du plus important équipement sportif de la ville, le complexe des Amandiers. Il permet également aux habitants des quartiers des Fermettes, des Amandiers et du Colombier de disposer d'un lieu de vie particulièrement agréable, surtout lorsque l'on repense à l'ancienne friche qui enlaidissait cette entrée de ville. Enfin, ce parc permet de rééquilibrer les espaces verts communaux, en disposant d'un grand espace faisant écho au parc de la mairie, qu'il est possible de rejoindre depuis les bords de Seine.

Le parc de la mairie fera l'objet cet automne d'une première campagne de replantations. Il ne s'agit pas ici de replanter simplement pour remplacer les arbres malades abattus l'an dernier mais bien d'inscrire ces travaux dans un projet plus important, qui permettra de repenser l'aménagement du parc, pour préserver et sublimer ce lieu emblématique de Carrières-sur-Seine.

J'ajoute que nous avons reçu ces dernières semaines deux bonnes nouvelles venues illustrer la qualité et la cohérence du travail mené en faveur de l'environnement à Carrières-sur-Seine. D'une part, la Ville s'est vu décerner le label APicité® – "2 abeilles, démarche remarquable" par l'Union nationale de l'apiculture française, en reconnaissance des actions menées avec les apiculteurs de l'association API Carrières en faveur de la biodiversité et de la protection des pollinisateurs. D'autre part, six projets portés par la Ville ont été retenus par la Région Île-de-France dans le cadre de son budget participatif, écologique et solidaire, permettant ainsi de bénéficier de subventions régionales pour les réaliser. Grâce à la mobilisation des Carrillons lors de l'appel au vote lancé dans le numéro 115 du Carrières Magazine, ces projets bénéficieront d'un financement de la Région Île-de-France. Je vous en remercie.

Parmi les autres chantiers réalisés que je tenais à vous présenter figurent les travaux de rénovation et d'agrandissement du poste de police municipale, peu visibles de l'extérieur mais essentiels pour ce service public. Cet investissement a permis d'améliorer les conditions de travail de nos agents, d'accueillir le public dans de meilleures conditions et d'agrandir le Centre de Supervision Urbain, lieu de visionnage des images filmées par les caméras de vidéoprotection.

D'ailleurs, la quatrième phase du déploiement de la vidéoprotection pourra être engagée dès 2026. Cette nouvelle étape, importante pour la préservation de la tranquillité publique, est rendue possible grâce au financement récemment obtenu auprès de la Région Île-de-France. Ce soutien permet d'alléger la charge financière supportée par la Ville, car, comme nous le rappelons souvent, ces investissements ne peuvent être réalisés qu'avec l'appui des subventions accordées.

Je vous souhaite une bonne lecture.